



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Le **lundi 26 mars 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaients présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Jean Marie ALINE à Patricia LEFEBVRE, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

### Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

### Absent(s) excusé(s):

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

-----

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

## DISSOLUTION DU SYNDICAT DU COLLEGE CHARCOT - APPROBATION DE LA REPARTITION DU RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - CM/18/031

Il est rappelé au Conseil Municipal que le syndicat du collège Charcot est dissout et il convient donc de voter la répartition du résultat global de clôture 2017.

Lors du comité syndical il a été proposé de voter la répartition suivante :

COMMUNES DE RESIDENCE	NOMBRE D'ELEVES INSCRITS ANNEE SCOLAIRE 2016-2017	REPARTITION EN %
LE TRAIT	190	59.57 %
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR	81	25.39 %
YAINVILLE	48	15.04 %

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 ayant pour objet la notification de fin d'exercice et de compétences du syndicat mixte de ramassage scolaire et de gestion du collège Charcot du Trait,

VU la délibération du Syndicat de collège Charcot en date du 16 juin 2017 mettant fin d'exercice et de compétences du syndicat mixte de ramassage scolaire et de gestion du collège Charcot du Trait à la date du 31 juillet 2017 et les membres du comité syndical ont pris acte de cette notification et ont décidé à l'unanimité que la répartition du résultat global de clôture sera établie au prorata du nombres d'élèves des communes membres inscrits au collège Charcot sur l'année 2016/2017.

**DECIDE** d'approuver la clé de répartition du résultat global de clôture 2017, telle que décidée lors du comité syndical du Syndicat Mixte de ramassage scolaire et de gestion du collège Charcot du Trait.

Fait au Trait, le 28 mars 2018

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

